



vente de terrain à 78 ans ou héritage ?

Par **zyxel22**, le **01/10/2020** à **06:25**

Bonjour. ma mère à 78 ans et a été approché par un acheteur qui veut lui acheter un terrain qu'elle possède pour 210'000 Euro.. Niveau fiscal, vaut-il mieux qu'elle vende ou qu'elle le garde et que j'hérite ? je suis son fils unique et suis non-imposable.. Merci et bonne journée.

Par **youris**, le **01/10/2020** à **10:04**

bonjour,

pour votre mère, il vaut mieux qu'elle vende ce terrain et reçoive l'argent qu'elle pourra dépenser comme elle l'entend ou le conserver pour sa succession ou vous en faire donation.

si ce terrain n'a pas d'utilité particulière pour elle et comme elle doit payer une taxe foncière, elle n'a pas d'intérêt de la garder.

sa valeur peut évoluer dans le temps soit à la baisse, soit à la hausse.

les droits de succession ne sont pas fonction du revenu de l'héritier.

salutations

Par **Visiteur**, le **01/10/2020** à **15:08**

Bonjour

[quote]

Niveau fiscal, vaut-il mieux qu'elle vende ou qu'elle le garde et que j'hérite

[/quote]

Cela dépend aussi de la date d'acquisition.. et de la plus-value éventuelle, qui peut-être effacée opar une transmission.Votre mère possède-t-elle ce terrain depuis plus de 30 ans.?